



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2025

ETAT DES PRESENCES

Présents : 23

Laurent DENIS - Barbara BODART- Didier VANDAELE - Sandrine LORIO - Hugues LAVOGIEZ - Sophie WAROT - Anthony BARBIER - Marjory DELAVAL - Douglas VERSCHEURE - Sandrine DEMAUDE - Antoine TUSO - Monique VALENTIN - Jérôme LEBOUCHER - Nathalie MAEGHT - Patrick POTEL - Edith MERLIER - Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Estelle FOSSETTE - Laurent BRICHE - Annick CROQUELOIS – Ludovic COCQUEMPOT - Jean-Bernard BONDUELLE

Pouvoirs : 2

Estelle LECOFFRE a donné pouvoir à Annick CROQUELOIS

Alain MASSON a donné pouvoir à Anthony BARBIER

Absent(s) : 2

Anne GOMBERT

Gabin LORGNIER

Président de séance : Monsieur le Maire, Laurent DENIS

Secrétaire de séance : Edith MERLIER

La séance est ouverte à 18h30. Le Quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2025

Finances

- Sollicitation d'un financement auprès de l'ANS et du FAFA pour le projet Foot5
- Sollicitation d'un financement auprès du Département pour le projet Foot5
- Sollicitation d'un financement auprès de la Région pour le projet Foot5

Affaires générales

- Installation friterie le dimanche soir sur le parking de la Poste
- Suppression réserve sur parcelle AN51

Délibérations supplémentaires

- Tarif exceptionnel cantine pour VAN IMPE Ezéchiél
- Modification du règlement intérieur – autorisation d'absence

Pour information

- Modification des horaires d'ouverture de la Maison France Services à compter du 01/10/2025

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2025.

1- SOLLICITATION DE FINANCEMENTS AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT ET DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA CONSTRUCTION DU PROJET FOOT 5



Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Agence Nationale du Sport (ANS) et le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) soutiennent le fonctionnement et la construction d'équipements sportifs des mairies en les accompagnant dans le financement de ces projets.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en œuvre un projet de construction du projet foot5 et de solliciter un financement auprès de l'ANS à hauteur de 50 000.00€ et auprès du FAFA à hauteur de 30 000.00€. Ce projet a un coût prévisionnel de 219 292.97€ HT.

Madame CROQUELOIS souhaite savoir qui financera le reste à charge.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agirait d'un projet pour 2026 et qu'à ce jour, il s'agit simplement de demande de subventions car, pour l'ANS, les demandes doivent être réalisées avant la fin d'année 2025. De ce fait la question se posera une fois les retours des demandes de subventions reçus. Monsieur le Maire précise qu'il faudrait prendre contact avec des sponsors et que l'association du CAE est prête à renoncer à 3 ans de subvention communale si la commune finance ce projet.

Monsieur VERSCHEURE précise que le coût indiqué concerne la globalité du projet : terrain synthétique, clôture et éclairages. Il indique que le projet ne concerne pas simplement l'association du CAE mais également la MAS d'Eperlecques et les écoles. Il rajoute que si une piste d'athlétisme ou d'autres équipements sportifs sont ajoutés au projet, le Département pourrait financer 10 000€ en supplément. Il indique que ce projet serait dédié à l'ensemble de la commune. Il informe également que la pose d'un terrain synthétique nécessite un entretien.

Monsieur BONDUELLE souhaite connaître la durée de vie d'un terrain synthétique.

Monsieur VERSCHEURE indique que si le tapis est à changer, cela ne sera pas avant 15 ans et coutera environ 40% du prix initial du tapis.

Monsieur le Maire indique que le terrain synthétique construit au city-stade n'a pas bougé depuis plusieurs années qu'il a été construit (environ vers 2003), même après les inondations.

Monsieur VERSCHEURE précise que, pour une commune de 3 700 habitants, il serait nécessaire de l'équiper d'un projet tel que celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre le projet, à solliciter ledit financement auprès de l'ANS et du FAFA et à signer tous documents afférents à ce projet.

VOTE

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

2- SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA CONSTRUCTION DU PROJET FOOT 5

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département soutient le fonctionnement et la construction d'équipements sportifs des mairies en les accompagnant dans le financement de ces projets.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en œuvre un projet de construction du projet foot5 et de solliciter un financement auprès du Département à hauteur de 30 000.00€. Ce projet a un coût prévisionnel de 219 292.97€ HT.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre le projet, à solliciter ledit financement auprès du Département et à signer tous documents afférents à ce projet.

VOTE

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

3- SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA CONSTRUCTION DU PROJET FOOT 5

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région Hauts-de-France soutient le fonctionnement et la construction d'équipements sportifs des mairies en les accompagnant dans le financement de ces projets.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en œuvre un projet de construction du projet foot5 et de solliciter un financement auprès de la Région à hauteur de 40 000.00€. Ce projet a un coût prévisionnel de 219 292.97€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre le projet, à solliciter ledit financement auprès de la Région et à signer tous documents afférents à ce projet.

VOTE

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

4- INSTALLATION FRITERIE SUR LE PARKING DE LA POSTE LE DIMANCHE SOIR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame MARLOT Catherine demande l'autorisation d'installer une friterie le dimanche soir à partir d'octobre 2025 sur le parking de la Poste.

Monsieur le Maire précise que la friterie fermée au Mont deviendrait une pizzeria.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette demande et de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 50.00€/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

5- SUPPRESSION RESERVE SUR LA PARCELLE AN51

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Anne Tora Lavogiez, propriétaire de la parcelle AN51 située 88 rue du Cluse, demande la suppression de la réserve sur ce terrain afin de faciliter sa vente.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer cette réserve.



VOTE

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

6- TARIF EXCEPTIONNEL CANTINE POUR VAN IMPE EZECHIEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'élève Ezéchiél Van Impe scolarisé au groupe scolaire de la Liette et inscrit à la cantine est un élève suivi par un PAI (projet d'accueil individualisé) en raison de ses allergies alimentaires. Ses parents amènent son repas que l'équipe de restauration réchauffe et lui sert chaque midi.

En raison du calcul du quotient familial instauré par la CAF, les parents devraient s'acquitter auprès de la mairie d'un montant de 2.00€ par repas.

Cependant, en raison du PAI, Monsieur le Maire propose que le repas soit facturé de manière exceptionnelle pour l'année scolaire 2025/2026 (à compter du 01/09/2025) à 1.00€ par repas.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à instaurer un tarif exceptionnel pour cet élève.

VOTE

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

7- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR – AUTORISATION D'ABSENCE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter des autorisations d'absence dans le règlement intérieur de la commune :

- Décès d'un grand-parent, neveu, nièce, oncle, tante, beau-frère, belle-sœur, gendre et bru : 1 journée d'absence autorisée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en place cette décision.

VOTE

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité



Informations diverses

- Modification des horaires de la Maison France Services : à compter du 01/10/2025, les horaires d'ouverture seront : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 et le jeudi de 9h à 12h et 13h30 à 18h30
- Rencontre avec Mondial Relay (la société a contacté la commune) prévue pour une potentielle installation de cases pour les colis : rapporte 1 000€/an (location du terrain) + engagement pour 5 ans
- Concert de l'orchestre national de Lille le 10/09 à l'Eglise à 20h
- Brève (axé sur les éléments à venir, infos médiathèque, travaux, personnes vulnérables...) prête pour la semaine prochaine
- Arbustes rue de Bleue-Maison à planter au mois de novembre
- Infos sur les journées du patrimoine par Antoine TUSO : 19, 20 et 21 septembre

La secrétaire de séance,

Edith MERLIER

Le Maire,

Laurent DENIS



